

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 2 octobre 2017, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Johanne Pagé, conseillère, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Claude Houle, maire suppléant. Monsieur le maire est de retour à 20h25 lors de la période de questions et reprend la présidence à ce moment.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents : Mario Houle, maire (constatation de sa présence à 20h25) et Thérèse Adam, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant, Claude Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2017-10-227 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer
 - 4.2 États comparatifs des revenus et dépenses courant
 - 4.3 États comparatifs des revenus et dépenses prévus
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Séance extraordinaire du 26 septembre 2017 - annulée
 - 6.2 Adoption convention collective 2017
 - 6.3 Avis à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois – Travaux sur leur territoire - eau potable et compteur d'eau
 - 6.4 Fermeture du bureau pendant la période des fêtes.
 - 6.5 Dépôt du rôle d'évaluation 2018
 - 6.6 Réseau des aidants naturels d'Autray – demande d'aide financière
 - 6.7 Paroisse Saint-Martin-de-la-Bayonne – Dîme 2017
 - 6.8 Association BEN-BA Lanaudière – Renouvellement cotisation 2017
 - 6.9 Club Quad Mégaroues – Demande droit de passage
 - 6.10 L'office municipal d'habitation La bonne aventure – Révision Budget 2017
 - 6.11 Recommandation au gouvernement fédéral canadien pour la signature de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Voirie – Aqueduc – Égout

- 6.12 Augmentation du salaire - directeur des travaux publics
- 6.13 Rapport expertise – rang de la Chaloupe – dégradation de chaussée au centre
- 6.14 Octroi de contrat – Techni-consultant – Changement conduite Rivière Rang Sud
- 6.15 Octroi de contrat – relevé topographiques – Rivière Rang Sud (projet TECQ)
- 6.16 Octroi de contrat – Appel d’offres public – Approvisionnement en eau potable (secteur Lépicier) et travaux sur le réseau d’eau potable – Nouveau poste de surpression
- 6.17 Demande d’entrée d’eau ferme – 1511, Grand Rang St-Pierre
- 6.18 Avenir - Puits Lépicier

Sécurité publique

- 6.19 Soumission appel d’offres et suivi construction caserne incendie – Techni-Consultant

7. Règlements

- 7.1 Dépôt de registre – règlement 482-2017 abrogeant le règlement 482-2015, décrétant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ pour l’acquisition d’un terrain que la Municipalité doit céder pour la construction d’une maison d’hébergement et décrétant l’imposition d’une taxe spéciale pour assurer le remboursement dudit emprunt.

8. Informations diverses

- 8.1 Rapport de permis septembre 2017
- 8.2 Premier paiement Construction Eiffel
- 8.3 Augmentation Tonnage ICI – 2015 et 2016
- 8.4 Règlement MRC D’Autray 216-2 : « Règlement établissant les règles d’utilisation du transport collectif local effectué sur appel par taxi »
- 8.5 Prolongation du programme FEPTEU
- 8.6 MMQ – avis de fermeture de dossier 170982-30

9. Rapports des membres du conseil

- 9.1 Rapports des conseillers
- 9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles11. Période de questions12. Correspondance13. Levée de l’assemblée**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****2017-10-228 3.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Adoptée.

4. TRÉSORERIE

2017-10-229 4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les chèques et les prélèvements, au montant de 237 405.82 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 6 septembre au 2 octobre 2017, soit adoptée.

Adoptée.

4.2 États comparatifs des revenus et dépenses courant

La directrice générale, Marie-Claude Couture, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses à ce jour.

4.3 États comparatifs des revenus et dépenses prévus

La directrice générale, Marie-Claude Couture, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses prévus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h00 et se termine à 20h35.

Plusieurs questions sont posées en lien avec le projet de démolition d'une résidence à valeur historique et construction d'un entrepôt sur la rue Pelland.

D'autres questions concernant la possibilité de préserver les résidences ayant une valeur historique dans l'ensemble de la municipalité.

La possibilité de modifier la réglementation municipale afin d'éviter certains types de construction au village.

Arrivée de Monsieur le maire Mario Houle à 20h25, pendant la période de questions. Monsieur Houle reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2017-10-230 6.1 Séance extraordinaire du 26 septembre 2017 – annulée

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été retardée pour le projet de poste de suppression dans le Grand rang Saint-Pierre ;

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'aviser que la séance extraordinaire du conseil du 26 septembre dernier n'a pas eu lieu et qu'aucun procès-verbal n'a été fait.

Adoptée.

2017-10-231
475

6.2 Adoption de la convention collective 2017-2021

CONSIDÉRANT QUE la copie de la nouvelle convention a été remise à chaque membre du conseil qui déclare l'avoir lue ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil s'en déclarent satisfaits ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la convention telle que rédigée.

QUE monsieur le Maire Mario Houle ainsi que la directrice générale Marie-Claude Couture soient mandatés, par ce conseil, pour signer la convention pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Adoptée.

2017-10-232

6.3 Avis à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois – Travaux sur leur territoire - eau potable et compteur d'eau

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte de la lettre envoyée, datée du 15 septembre, à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois afin de les aviser que des travaux d'aqueduc sont prévus sur leur territoire et qui permettront de desservir, par le réseau Notre-Dame-de-Lourdes, les citoyens qui étaient raccordés au réseau Lépicier.

QU'UN compteur d'eau devra être installé aux limites de la Municipalité de Sainte-Élisabeth et qu'une entente devra être signée pour l'utilisation de l'eau par leurs citoyens.

Adoptée.

2017-10-233

6.4 Fermeture du bureau pendant la période des fêtes.

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De fermer le bureau municipal pour la période des fêtes, soit du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée.

2017-10-234

6.5 Dépôt du rôle d'évaluation 2018

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation a été déposé au mois de septembre au bureau municipal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le dépôt du rôle d'évaluation.

Adoptée.

6.6 Réseau des aidants naturels d'Autray – demande d'aide financière

Demande non retenue

6.7 Paroisse Saint-Martin-de-la-Bayonne – Dîme 2017

Demande non retenue

2017-10-235 6.8 Association BEN-BA Lanaudière – Renouvellement cotisation 2017

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler la cotisation de la Municipalité pour l'année 2017 de l'Association BEN-BA Lanaudière au cout de 25 \$.

Adoptée.

2017-10-236 6.9 Club Quad Mégaroues – Demande droit de passage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Club Quad Mégaroues Joliette leur permettant de circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité occupe une place importante pour ce club ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur le rang de la Première Chaloupe sur 530 mètres, de la traverse Bédard vers le sud. Sur la traverse Bédard pour rejoindre Saint-Thomas. Sur le Rang des vingt jusqu'à 75 mètre avant le Chemin St-Pierre et une traverse de motoneige sur le Chemin Saint-Pierre.

Adoptée

2017-10-237 6.10 L'office municipal d'habitation La bonne aventure – Révision Budget 2017

CONSIDÉRANT le budget révisé de l'office municipal d'habitation La Bonne aventure pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth demeure le même ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le budget révisé.

Adoptée.

6.11 Recommandation au gouvernement fédéral canadien pour la signature de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

CONSIDÉRANT QUE la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

CONSIDÉRANT QUE les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

CONSIDÉRANT QU'à ce jour 175 États sont signataires de cette convention;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC de D'Auray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet *Pour la suite du geste... rassemblons-nous!*, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Élisabeth adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

- i. Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;
- ii. Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
 - a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
 - b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
 - c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
 - d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
 - e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
 - f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).

- iii. « Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

Adoptée.

Voirie – Aqueduc – Égout

2017-10-239 6.12 Augmentation 2017 - Salaire directeur des travaux publics

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer, au directeur des travaux publics, rétroactivement, au 1^{er} janvier 2017, une augmentation de 2 % de son salaire annuel 2017 ;

D'augmenter de 0,5 %, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, le montant que la Municipalité dépose au REER collectif de l'employé ;

QUE dès le 2 octobre 2017, les gardes hebdomadaires soient de 100 \$ par semaine, incluant les fins de semaines.

Adoptée.

2017-10-240 6.13 Rapport expertise – rang de la Chaloupe – dégradation de chaussée au centre

CONSIDÉRANT la dégradation au centre de la chaussée dans le Rang de la Chaloupe pour des travaux faits l'an passé ;

CONSIDÉRANT QU'une telle dégradation n'est assurément pas normale ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE s'assurer que l'entrepreneur revienne faire les correctifs nécessaires dans les plus brefs délais.

Adoptée.

2017-10-241 6.14 Octroi de contrat – Techni-consultant – Changement de conduite rang de la Rivière Sud

CONSIDÉRANT les travaux qui doivent être réalisés dans le cadre de la taxe d'accise 2014-2018 ;

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer un mandat à Techni-Consultant au montant forfaitaire de 4 950 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2017-10-242
479

6.15 Octroi de contrat – relevés topographiques – rang de la Rivière Sud (projet TECQ)

CONSIDÉRANT les travaux d'aqueduc à réaliser pour la taxe d'accise 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE des relevés topographiques doivent être faits pour réaliser l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation réalisés pour le projet de relevés topographiques auprès de trois firmes ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

BC2 : 1 678,64 \$

Groupe Géni Arp inc. : 1 742,62 \$

GNL Arpenteurs-Géomètres : 2 270,76 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Techni-Consultant d'octroyer le mandat à BC2 groupe conseil inc. ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat de relevés topographiques au montant de 1 678,64 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2017-10-243

6.16 Octroi de contrat – Appel d'offres public – Approvisionnement en eau potable (secteur Lépicier) et travaux sur le réseau d'eau potable – Nouveau poste de surpression

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public dans le cadre de la construction et l'aménagement d'un nouveau poste de surpression pour la réalisation du projet FEPTU ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre du projet ;

NORCLAIR inc. : 486 271,04 \$

SINTRA inc. : 515 128,82 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Beaudoin Hurens d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire étant donné la conformité des documents des deux soumissionnaires ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat de la construction et l'aménagement du nouveau poste de surpression à Norclair inc. au montant de 486 271,04 \$ taxes incluses.

Adoptée.

2017-10-244

6.17 Demande d'entrée d'eau de ferme – 1511, Grand rang Saint-Pierre

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 1511, Grand rang Saint-Pierre pour une deuxième entrée d'eau permettant de relier sa ferme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer une entrée d'eau de ¾ de pouce ou de 1 pouce, selon les besoins du propriétaire, et de la faire installer pendant les travaux prévus dans le cadre du projet FEPTU.

Adoptée.

2017-10-245 6.18 Avenir - Puits Lépicier

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du projet FEPTU qui permettront de modifier l'alimentation en eau potable des citoyens qui le sont actuellement par les puits Lépicier afin de le faire par le réseau Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lépicier propose de reprendre les puits Lépicier, ce qui éviterait à la Municipalité de réaliser les travaux jusqu'à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois ;

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur Lépicier afin d'acquérir les puits pour 15 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé

D'acquérir les puits Lépicier selon l'offre de Monsieur Lépicier.

Le vote est demandé sur la proposition.

Monsieur Claude Houle et Madame Valérie Payette enregistrent leur vote contre la proposition.

Madame Johanne Pagé et Madame Marie-Pier Houle enregistrent leur vote pour la proposition.

Monsieur le Maire, Mario Houle, vote contre la proposition.

Le vote étant à 3 contre 2, cette proposition est **REJETÉE**.

Sécurité publique

2017-10-246 6.19 Soumission appel d'offres et suivi construction caserne incendie – Techni-Consultant

CONSIDÉRANT le projet de démolition et de construction d'une nouvelle caserne à Sainte-Élisabeth ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être réalisé afin de mandater un architecte et des ingénieurs pour le projet ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant peut réaliser l'appel d'offres public pour un architecte, les ingénieurs mécaniques et électriques nécessaires au plan et devis ;

CONSIDÉRANT l'offre de Techni-consultant de préparer les documents d'appel d'offres, de coordonner les différents intervenants et d'accompagner la Municipalité tout au long du processus ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer, lors de la réception de l'accord de la programmation pour la TECQ pour la construction de la caserne, ce mandat au montant de 6 500 \$ forfaitaire.

Adoptée.

7. Règlements

7.1 Dépôt de registre – règlement 482-2017, abrogeant le règlement 482-2015, décrétant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain que la Municipalité doit céder pour la construction d'une maison d'hébergement et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le remboursement dudit emprunt

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 482-2017 est de 1248;

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 131;

QUE le nombre de signatures apposées est de 0;

Je, Marie-Claude Couture, déclare que le règlement numéro 482-2017 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

8. INFORMATION DIVERSE

8.1 Rapport de permis septembre 2017

Le total des permis pour le mois de février est d'une valeur de 284 500 \$.

8.2 Premier paiement Construction Eiffel

Un premier paiement pour le projet à Primevère a été fait à Construction Eiffel, après vérification de la facturation par les architectes au dossier, au montant de 112 773,25 \$.

8.3 Augmentation Tonnage ICI – 2015 et 2016

Il y a eu augmentation important du tonnage des industries et commerces entre 2015 (44 tm) à 2016 (127,64 tm).

Après vérification auprès du Ministère le tonnage est exact et ils ne peuvent dévoiler d'où proviennent les matières résiduelles.

8.4 Règlement MRC D'Autray 216-2 : « Règlement établissant les règles d'utilisation du transport collectif local effectué sur appel par taxi »

La municipalité a affiché le règlement 216-2 de la MRC de D'Autray établissant les règles d'utilisation du transport collectif local effectué sur appel par taxi.

8.5 Prolongation du programme FEPTEU

La Municipalité a reçu une réponse positive afin de réaliser certains travaux, dans le cadre du projet FEPTEU, après la date butoir du 31 mars 2018. Moins de 40 % des travaux pourront être réalisés avant le 31 mars 2019, après que la municipalité ait prouvé la nécessité de réaliser des travaux plus tard.

8.6 MMQ – avis de fermeture de dossier 170982-30

Avis de fermeture d'un dossier par nos assurances. Aucun montant n'est réclamé à la Municipalité.

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

Les membres du conseil ont assistés aux séances de travail, à la séance extraordinaire et :

Claude Houle a aussi participé au rallye du Patrimoine

Johanne Pagé a aussi participé au Congrès de la FQM, des rencontres du comité loisirs, une tournée pour ramasser les bouteilles vides pour le comité loisirs

9.2 Rapport du maire

Le maire a assisté aux séances de travail et à la séance extraordinaire de la Municipalité, au congrès de la FQM, rencontres pour le projet d'aqueduc et certaines rencontres avec la directrice générale au bureau municipal.

10. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est amenée.

11. Période de questions

Quelques questions sont posées :

Afin de savoir si l'Internet haute vitesse sera éventuellement plus accessible à Sainte-Élisabeth.

Concernant ce qu'il est possible de faire pour une résidence dans le Rang de la Rivière Nord où le propriétaire laisse le tout à l'abandon, la Municipalité est déjà en processus dans ce dossier.

Des arbres tombent dans la rivière et ils pourraient avoir un impact sur l'écoulement des eaux. La MRC de D'Autray est responsable de ce dossier.

D'autres questions concernant les travaux à Primevère et les travaux d'aqueduc.

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil. Entre autres documents :

- Moisson Lanaudière – remerciements
- L'Association pulmonaire Québec – Municipalités contre le radon
- Centre de prévention du suicide – Colloque 2017
- CREVALE
- Centre de prévention du suicide – Vie – Gile
- Grande semaine des tout-petits

2017-10-247 13. Levée de la séance

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la présente séance soit levée à 22h10.

483

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Mario Houle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mario Houle
Maire